



Rapport du groupe de travail des autorités de régulation dans le domaine de la radiodiffusion

Bruxelles, 24 janvier 2006

Représentant du CNP : M. Tom KRIEPS

La réunion a été convoquée par la Commission pour informer les autorités de régulation des développements dans l'affaire Al Manar (1) et des derniers détails du projet de la nouvelle directive Télévision sans frontières (2).

(1) En ce qui concerne l'affaire *Al Manar*, il y a lieu de noter que la réunion organisée en mars 2005, en présence de la Commissaire Reding, a porté ses fruits puisque *Al Manar* a été enlevée du satellite NSS, dépendant de la Haye, le lendemain de la réunion et du satellite espagnol Hispasat au mois de juin 2005.

A l'heure actuelle, *Al Manar* est encore diffusée en Europe par les satellites arabes Arabsat et Nilesat.

Des efforts diplomatiques sont entrepris avec l'Egypte pour enlever *Al Manar* de Nilesat.

Ces interventions ont d'ores et déjà réussi à faire disparaître *Al Manar* du satellite brésilien Amazon qui couvrait également une partie de l'Europe. En revanche, le mouvement Hamas palestinien a fondé une télévision à but partiellement antisémite, appelée *Al Afsar*, qui tente de diffuser à son tour des messages de haine sur le continent européen. Affaire à suivre et à surveiller donc.

Par ailleurs, la Commission va envoyer sous peu un questionnaire pour prendre le pouls des autorités en ce qui concerne la création d'un forum d'échange sur Internet dans le cadre du programme CIRCA. “(CIRCA is extranet tool, developed under the **European Commission IDA programme**, and tuned towards Public Administrations needs. It enables a given community (e.g. committee, working group, project group etc.) geographically spread across Europe (and beyond) to maintain a private space on the Internet where they can share information, documents, participate in discussion fora and benefit from various other functionalities.)”

La réunion a également permis de présenter l'Observatoire européen contre le racisme et la xénophobie (EUMC).

(2) La deuxième partie fut consacrée à un échange d'informations et de vues sur le projet de la nouvelle directive TVSF.

M. Emmanuel Joly (Commission européenne) expliqua les différentes novations en ce qui concerne notamment le statut des autorités de régulation, dont la directive s'inspirera des autorités de régulation du secteur des télécommunications. La radio n'est pas concernée par la directive. Dans le domaine de la publicité, la nouvelle directive sera caractérisée par un esprit pragmatique et flexible permettant aux annonceurs un espace de liberté plus important. Ainsi, à part le problème du « product placement » qui sera donc repris par le texte, l'on innovera également en ce qui concerne les insertions publicitaires. Dès lors, les chaînes ne seront plus soumises à la règle des 20 minutes entre 2 coupures publicitaires.

La règle des 12 minutes max. de pub par heure reste maintenue, les annonceurs renonçant de leur propre gré à une augmentation.

En revanche, la règle d'un maximum autorisé par jour est abolie, la pratique démontrant le défaut d'intérêt de cette règle. Fait intéressant : les émissions religieuses ne peuvent être interrompues par des spots publicitaires.

La Commission laisse à l'appréciation des Etats-membres ce qui peut être considéré comme une émission religieuse.

Le « product placement » est autorisé mais :

- doit respecter l'indépendance de l'éditeur (voeu pieux)
- est interdit pendant les émissions pour les enfants, documentaires, nouvelles et affaires courantes.

La publicité clandestine (subreptitious advertising) reste prohibée.

Les réactions des autorités présentes visaient avant tout la question épineuse du pays d'origine et du pays cible, ainsi que la difficulté de prouver une délocalisation abusive.

Le Danemark ainsi que la Belgique étaient particulièrement virulents à cet égard. Le CSA belge a annoncé qu'il n'allait pas tarder à introduire une procédure contre RTL TVI à ce sujet.

L'avis de la Commission sera requis à cet effet.

La Lettonie soutient par ailleurs l'initiative des "13" à cause des problèmes que lui cause une télévision destinée à sa population russophone ayant son siège à Londres.

Par ailleurs l'étude Koan sur la co-régulation en Europe peut être consulté sur le site de la Commission :

http://europa.eu.int/comm/avpolicy/regul/regul_en.htm

Tom KRIEPS, 25 janvier 2006